



SÉCURITÉ EN PÉRIL

SÉCURISONS NOS

ÉTABLISSEMENTS !!!

LE DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024, NOUS NOUS RASSEMBLERONS POUR LA DEUXIÈME CÉRÉMONIE DU SOUVENIR, INSTITUÉE PAR LE GARDE DES Sceaux LE 16 MARS 2023. CETTE DATE TRAGIQUE COMMÉMORE LE DOUBLE ASSASSINAT DU SURVEILLANT GUY GIRARDOT ET DE L'INFIRMIÈRE NICOLE COMTE, SURVENU LE 22 SEPTEMBRE 1971 LORS D'UNE PRISE D'OTAGE À LA MAISON CENTRALE (MC) DE CLAIRVAUX.

AUJOURD'HUI, CETTE JOURNÉE DE COMMÉMORATION RÉSONNE PARTICULIÈREMENT DANS LA DOULEUR, ALORS QUE NOUS PLEURONS LA PERTE DE FABRICE MOELLO ET ARNAUD GARCIA, ASSASSINÉS LE 14 MAI 2024 AU PÉAGE D'INCARVILLE. CET ACTE ODIEUX A PROFONDÉMENT MEURTRI L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET RAPPELLE L'URGENCE DE LA SÉCURITÉ DE NOS AGENTS. NOUS RENDONS ÉGALEMENT HOMMAGE AUX SURVEILLANTS FRANCIS CARON ET MARC DORMONT, TOMBÉS EN SERVICE RESPECTIVEMENT EN AOÛT ET SEPTEMBRE 1992, AINSI QU'À TOUS LES AUTRES AGENTS DISPARUS ET BLESSÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS.

À la suite à cette tragédie, la mobilisation exemplaire des agents de l'Administration Pénitentiaire, soutenus sans faille par le personnel du ministère de la Justice, a conduit à l'élaboration d'un protocole d'accord. Ce dernier, élaboré avec les organisations syndicales (OS), comprend des mesures essentielles visant à renforcer la sécurité lors des extractions judiciaires et médicales, ainsi que dans les établissements pénitentiaires.

FO Justice PACA-Corse souhaite rappeler à la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Marseille quelques actions prioritaires issues du protocole qui nécessitent une attention particulière :

➤ **Accroître la visioconférence – Action 20 :**

1. Développer l'utilisation de la visioconférence pour les interrogatoires.
2. Privilégier les déplacements des magistrats et greffiers sur les établissements pour les détenus les plus signalés (DPS).

➤ **Développer les téléconsultations médicales – Action 21 :**

Il est essentiel de développer les consultations médicales par télé-médecine pour réduire les extractions médicales, garantissant ainsi la sécurité de tous.

➤ **Renforcement de la sécurité en détention – Action 24 :**

Il est impératif de renforcer la sécurité en détention en augmentant le nombre d'agent en détention pour améliorer les conditions de détention.

➤ **Escortes médicales sécurisées :**

Toutes les escortes médicales doivent être effectuées par un équipage armé.

Cependant, alors que les agents sont encore sous le choc de cette tragédie, **FO Justice PACA-Corse** constate avec inquiétude que certains chefs d'établissement reçoivent des ordres pour compléter les équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) **EN PUISANT DANS LE VIVIER D'AGENTS DE LA DÉTENTION, DÉJÀ EN SOUS-EFFECTIF !!!**



CELA POSE UNE QUESTION CRUCIALE

QUID DE LA SÉCURITÉ DE NOS AGENTS EN DÉTENTION ?!!

FO Justice PACA-Corse RAPPELLE que l'action 33 du protocole vise à améliorer la qualité et les conditions de travail. **IL EST INACCEPTABLE DE VIDER LES ÉTAGES POUR SATISFAIRE DES EXIGENCES JUDICIAIRES, ALORS QUE LE DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉCONSULTATION ET DE LA VISIOCONFÉRENCE A ÉTÉ ACTÉ LORS DU MOUVEMENT DES PERSONNELS !!!**

FO Justice PACA-Corse EXIGE la mise en place rapide de la téléconsultation dans nos établissements, comme cela se fait déjà pour la population civile.

FO Justice PACA-Corse RAPPELLE que l'incapacité d'exécuter une mission judiciaire pour maintenir nos agents en détention n'est pas **UNE FATALITÉ**, même en cas d'augmentation du taux d'impossibilité de faire (IDF).

FO Justice PACA-Corse EXIGE l'arrêt immédiat de la politique de vidage des agents d'étages pour constituer des ELSP plus volumineuses.

FO Justice PACA-Corse EXIGE le développement obligatoire de la visioconférence, afin que les déplacements deviennent l'exception plutôt que la règle.

FO Justice PACA-Corse APPELLE l'administration et le futur ministre de la Justice, garde des Sceaux, à agir rapidement pour garantir la sécurité des agents.

UISP **FO Justice PACA-Corse** – le 13 septembre 2024

